

## Parc des calanques nouveau recours cette fois des chasseurs

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Mardi, 12 Juin 2012 00:00 -

---

MARSEILLE - Après une association de pêcheurs et de plaisanciers, c'est au tour des chasseurs d'attaquer le récent décret de création du parc national des calanques devant le conseil d'Etat, a annoncé mardi la fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône.

Conjointement avec la Société provençale des chasseurs réunis, celle-ci déposera un recours en annulation vendredi, selon leur avocat Me Philippe Calandra, contre ce décret qui est l'assassinat de la chasse traditionnelle.

Des promesses, des assurances données a +accouché+ un décret +chassicide+, des territoires (de chasse, ndlr) de plus en plus réduits, une réglementation laissée au bon vouloir de bureaucrates (...) au profit d'une protection illusoire de l'environnement, dégradée par une surfréquentation du parc, dénoncent les chasseurs dans un communiqué avant une conférence de presse mercredi.

Me Calandra a déploré aussi qu'aucune proposition des chasseurs n'ait été retenue au final, comme la présence au sein du comité scientifique du parc d'un spécialiste des lapins au CNRS, par ailleurs chasseur. On n'a pas respecté ce qui était mentionné dans la charte, a-t-il estimé.

Fin mai, une association réunissant notamment des pêcheurs et des professionnels du nautisme et de la plaisance, avait déposé un premier recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre le décret de création du parc, signé le 18 avril après avoir alimenté nombre de polémiques.

Le parc des Calanques - le premier créé en France métropolitaine depuis 1979 et le troisième parc périurbain au monde après Le Cap et Sydney - a pour objectif la préservation de la biodiversité, de la quiétude des lieux et du patrimoine culturel.

**Consultez la source sur Veille info tourisme:** [Parc des calanques nouveau recours cette fois des chasseurs](#)